

Comment supprimer la TVA sociale à compter du 1^{er} octobre 2023

En recettes - suppression de la TVA Sociale (appelée CPS Contribution Pour la Solidarité)

1) Après avoir finalisé la saisie de vos recettes des 3 premiers trimestres 2023, vous irez dans les libellés des recettes puis vous cliquerez que sur le bouton : **Avant le passage à la TVA sociale** afin de **valider les recettes** saisies avec la TVA sociale durant les 3 premiers trimestres 2023.

Liste des libellés des Recettes	Compte	Nature	Taux TVA	TVA Sociale	
V1) Ventes de marchandises	707001	L	16%	1,0%	Les comptes du
V2)	707002	L			
V3)	707003	L			
V4)	707004	L			
V5)	707005	L			
V6)	707006	L			
P1) Prestations services	706001	P	13%	1,0%	

de TVA en cours d'année

Avant le passage à la TVA sociale
Validation des recettes

2)

Après avoir validé les recettes, il faudra **ensuite** supprimer le taux de 1% sur les lignes des libellés concernés par la TVA sociale.

Liste des libellés des Recettes	Compte	Nature	Taux TVA	TVA Sociale	
V1) Ventes de marchandises	707001	L	16%		Les comptes du
V2)	707002	L			
V3)	707003	L			
V4)	707004	L			
V5)	707005	L			
V6)	707006	L			
P1) Prestations services	706001	P	13%		

de TVA en cours d'année

Avant le passage à la TVA sociale
Validation des recettes

Vous êtes maintenant prêt à saisir vos recettes du 4^{ème} trimestre sans TVA sociale(CPS) mais avec la TVA !

N'oubliez pas vos sauvegardes ! Bonne saisie.

Arnaud LOZINGUEZ
Auteur de Compta-facile